

Procès-verbal de la 42ème assemblée des délégués de la Société fédérale des orchestres, le 6 mai à Moutier

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres**

Band (Jahr): **23 (1962)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bern, zu richten, der die Freundlichkeit hat, die Redaktion der Oktobernummer zu übernehmen. Der Redaktor der «Sinfonia» hofft, auf der erwähnten Reise auch für die Leser des Verbandsorgans interessante Nachrichten über das amerikanische Amateurorchesterwesen zu erfahren und zu sammeln, um sie den Lesern gelegentlich in einem Artikel zu vermitteln.

Für den Zentralvorstand: R. Botteron, Zentralpräsident

1. Catalogue de la bibliothèque centrale: L'édition de ce nouveau catalogue est limitée. Nous prions, par conséquent, les sections qui voudraient s'en procurer encore un ou deux exemplaires, de bien vouloir en informer le bibliothécaire central sans tarder.

2. Le bibliothécaire central, M. Benno Zürcher, étant toujours souffrant des suites de son accident d'il-y-a quelques mois (voir «Sinfonia» No 6/7, pages 89/90), nous lui souhaitons avec nos vœux les plus cordiaux un rétablissement complet. En même temps, nous adressons les remerciements les plus chaleureux à Madame Zürcher et aux fils de M. Zürcher pour avoir pris soin de continuer le service des prêts de la bibliothèque.

3. Répartition des charges au sein du comité central: Dans sa séance du 28 juillet, le comité central a réparti ses charges comme suit: Président central: M. Robert Botteron (réélu), Vice-président: M. Paul Schenk (réélu), Secrétaire générale: Mademoiselle Isabella Bürgin (nouveau membre), Trésorier central: M. B. Liengme (réélu), Bibliothécaire central: M. B. Zürcher (réélu).

4. Le professeur Antoine-E. Cherbuliez, membre de la commission de musique de la S. F. O., rédacteur de «Sinfonia» sera absent de Suisse au cours des mois de septembre et d'octobre, en tournée de conférence et de voyage d'études aux Etats Unis d'Amérique. Toutes les correspondances relatives à «Sinfonia», particulièrement au numéro 10 qui paraîtra vers la mi-octobre, doivent être adressées à M. le Dr Ed. M. Fallet-Castelberg, Johanniterstraße 15, à *Bremgarten près de Berne*, qui se charge aimablement, comme en 1961, de rédiger ce numéro. Le rédacteur de «Sinfonia» espère pouvoir se procurer de nouvelles informations sur le mouvement — extrêmement actif! — des orchestres d'amateurs dans ce vaste «subcontinent» et de les faire parvenir à nos lecteurs sous forme d'articles au cours de l'hiver prochain.

Au nom du comité central: Robert Botteron, président central

Procès-verbal de la 42^{ème} Assemblée des Délégués de la Société fédérale des Orchestres, le 6 mai à Moutier

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nomination des scrutateurs et contrôle des présences.
3. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 30 avril 1961 à Wil (voir No 5/6 1961 de «Sinfonia»).

4. Rapport annuel 1961 (voir No 3 1962 de «Sinfonia»).
5. Rapport du bibliothécaire 1961 (voir No 4 1962 de «Sinfonia»).
6. Comptes 1961 et rapports des vérificateurs (voir No 4 1962 de «Sinfonia»).
7. Propositions du Comité central.
8. Propositions des sections.
9. Fixation de la cotisation 1962.
10. Budget 1962 (voir No 4 1962 de «Sinfonia»).
11. Nomination d'une section vérificatrice des comptes.
12. Nomination au Comité central.
13. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués.
14. Divers et imprévu.
15. Nomination et mise à l'honneur des vétérans de la S. F. O.

1. Salutations. Le président central, M. Robert Botteron, salue cordialement tous les délégués venus de toutes les parties du pays. Il salue également la Commission de musique. Plusieurs sections se sont fait excuser. Pour la plupart d'entr'elles la finance manque. Un salut spécial s'en va aussi à nos hôtes du jour, Monsieur le Préfet Bindit et Monsieur le Maire Graf. C'est avec joie qu'il relève encore la présence d'un représentant du Département fédéral de l'Intérieur, Monsieur le Dr Uzler. Il le prie de transmettre à Monsieur le Dr Tschudi, Conseiller fédéral, les chaleureux remerciements de tous nos orchestres pour son appui moral et financier si précieux. Il salue encore le représentant de la Société fédérale de musique qui a délégué son vice-président, Monsieur Membrez, de Courtételle, ainsi que les représentants des autorités ecclésiastiques protestantes et catholiques qui ont aimablement mis leurs locaux à notre disposition. Un salut tout spécial est encore adressé au dernier membre fondateur encore en vie de la S. F. O., M. Ernest Mathys, membre d'honneur, ainsi qu'aux autres membres d'honneur, M. Huber et Prof. Cherbuliez. Après avoir salué encore les représentants de la presse, MM. M. Robert et I. Mamie, le président central remercie tout spécialement la section de Moutier pour l'organisation parfaite de l'assemblée des délégués, ainsi que M. Hirschi et ses aides et Mesdames Schneeberger et Hornung pour la conduite exemplaire de l'orchestre de Moutier, ce qui était nouveau pour tous.

En adressant une pensée de reconnaissance aux amis de nos orchestres, décédés durant l'année 1961, l'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

La liste des présences indique: Comité central 5, commission de musique 3, membres d'honneur 4, hôtes 7, délégués officiels 78, autres délégués 22, total 117 participants. *Sections présentes:* 46, *sections excusées:* 48. *Sections non excusées:* Aarau, Affoltern, Arth, Basel OV, Berner Konzert- und Unterhaltungs-orchester, Orch. de chambre romand Berne, Bieler Stadtorchester, Bulle, Cham, Domat-Ems, Entlebuch, Flums, Freidorf-Basel, Fribourg, Goßau, Lausanne,

Lützelflüh, Lyß, Meggen, Menzingen, Münsingen-OG., Nyon, Porrentruy, Sankt Gallen, Schlieren, Schwyz, le Sentier, Siebnen, Sins, Steckborn, Thalwil-OV., Thalwil-KO., Thusis, Triengen, Vallorbe, Zürich-OG., Zürich-Höngg, Zürich-O. der Kunstgewerbeschule, Zurzach.

2. Sont nommés scrutateurs: MM. Hayoz, Hägendorf; Venzago, Zug; Schultheiß, Sursee.

3. Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 30 avril 1961 à Wil est accepté avec remerciements.

4. Le rapport présidentiel de 1961 est accepté par acclamations. Le vice-président remercie Monsieur Botteron de son inlassable travail.

5. Le rapport du bibliothécaire est accepté aussi, avec des remerciements à M. Zürcher pour tout son travail.

6. Les comptes 1961 sont acceptés après la lecture du rapport des vérificateurs. Décharge est donnée au Comité central ainsi qu'au caissier pour sa bonne gestion.

7. Propositions du Comité central.

a) *Octroi d'un crédit de fr. 1500.— pour le remplacement d'oeuvres.* Le président central relève qu'après un emploi pendant 30 ans, de nombreuses oeuvres musicales sont devenues inutilisables et doivent être remplacées. Par contre l'achat de nouvelles oeuvres doit être suspendu en 1962. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

b) *Fixation du prix du nouveau catalogue de la bibliothèque.* Le président central met tout d'abord en évidence l'important travail fourni par la commission de musique et le bibliothécaire central, qui sont aujourd'hui en état de présenter le magnifique catalogue de la bibliothèque. Toutes les oeuvres ont dû être revues et classées alphabétiquement. Un travail considérable a également été accompli par M. le Dr Fallet, qui prit la responsabilité de multicopier et de relier le catalogue. Ce dernier est aujourd'hui terminé. Sa disposition permettra de le compléter à tout moment. La Commission de musique mérite nos plus vifs remerciements. M. le *Dr Fallet*, au nom de la Commission de musique, remercie le président central de ses paroles de reconnaissance. Ce fut effectivement pour lui un gros travail. Son prédécesseur M. Fessler l'avait heureusement commencé et il a été heureux de pouvoir le continuer et le terminer. Ce catalogue, avec son contenu de 1500 oeuvres, peut être aujourd'hui considéré comme un bel instrument de travail. Le *Président central* prie les responsables de s'en tenir aux prescriptions sur l'emploi de la bibliothèque, contenues dans le catalogue. Divers faits nous obligent à exiger que les présidents des sections signent également les commandes. Ces dernières ont pris un tel essor, qu'il devient pres-

qu'impossible au bibliothécaire d'assumer sa tâche pendant ses loisirs. Les renvois de musique laissent souvent à désirer. M. Botteron montre à titre d'exemple une oeuvre, prêtée pour la première fois, qui a été coupée avec des ciseaux. De telles oeuvres sont inutilisables. La section en question devra la remplacer.

Le *Comité central* fait la proposition suivante: L'édition du nouveau catalogue est de 250 exemplaires. Chaque exemplaire revient à fr. 18.—. Tous les 250 exemplaires ne peuvent pas être vendus immédiatement. Un seul peut être imposé à chaque section. Le *Comité central* propose de le facturer à fr. 16.—, les exemplaires suivants à fr. 12.—.

M. Beyeler, Zürich-Oerlikon: Le nouveau catalogue rendra de tels services qu'il ose coûter fr. 20.—. Les sections n'en seront pas plus pauvres. Les catalogues supplémentaires pourraient être vendus fr. 10.—. Il fait une proposition dans ce sens.

Le caissier central Liengme est d'accord avec cette proposition mais estime que les autres exemplaires devraient être cédés pour fr. 12.—. La caisse centrale devrait rentrer au plus vite dans ses fonds, sinon le catalogue ne pourrait être amorti.

M. Jeanprêtre, Orch. de chambre, Bienne propose un prix de fr. 20.— pour les catalogues obligatoires aux sections, de fr. 15.— pour les exemplaires suivants. Si des sections commandent plusieurs exemplaires, c'est qu'elles peuvent aussi les payer. Si cette proposition était acceptée, le crédit pour le remplacement d'oeuvres hors d'usage devrait être porté à fr. 2000.—. Mise aux voix, la proposition de l'Orchestre de chambre de Bienne est acceptée à une grosse majorité: l'exemplaire obligatoire pour les sections sera donc facturé fr. 20.—, les exemplaires supplémentaires fr. 15.—.

Le président central remercie l'assemblée de sa compréhension.

- c) *Programme annuel*. Le *Comité central* propose de renoncer, en 1962, aux conférences des présidents et aux cours de perfectionnement. De nombreuses sections ont de la peine à maintenir leur activité. La conduite fait quelquefois défaut. Le *Comité central* estime qu'il pourrait, dans de tels cas, venir en aide en déléguant, par exemple, un de ses membres auprès des sections en cause afin qu'il puisse leur faire part de ses expériences et conseils. Il estime pouvoir ainsi aider à de nombreuses petites sections. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Les sections qui désirent de tels entretiens sont priées de s'annoncer auprès du président central.

8. Propositions des sections: le *Comité central* n'en a pas reçu.

9. Cotisation annuelle: Selon proposition du *Comité central*, la cotisation 1962 par membre actif, libre et exécutant est maintenue à fr. 1.50.

10. Budget 1962: Ce dernier est modifié en ce sens que le crédit pour la bibliothèque est porté de fr. 1500.— à fr. 2000.—. Pour les autres postes, l'assemblée accepte le budget prévu.

11. Les sections de Moutier et Granges sont chargées de la **Révision des comptes 1962**. A la suite d'une erreur, la section de Granges (Soleure) n'a pas pris part à la dernière revision. Elle fonctionnera donc encore deux ans, Moutier une année.

12. Remplacement de secrétaire central. Le président central donne connaissance que pour des raisons de santé et de surcharge de travail, le secrétaire central M. Louis Zihlmann a donné sa démission de façon irrévocable. Le Comité central en a pris note avec regret. Il laisse difficilement partir celui qui, depuis 19 ans, a accompli son travail avec amour et enthousiasme. Le président central propose de nommer le collègue Zihlmann membre d'honneur de la S. F. O., en reconnaissance des services rendus. Par acclamation et en se levant, l'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition. Il remet en outre à Louis Zihlmann qui nous quitte, une belle lampe de table qui lui rappellera toujours la S. F. O. — Le nouveau membre d'honneur remercie l'assemblée de l'honneur qui lui est fait et du cadeau qu'il vient de recevoir. Il estime que le fait d'appartenir au Comité central est en soi déjà un honneur suffisant et, tout en assurant de son attachement pour l'avenir, il remercie encore une fois le Comité central et l'assemblée.

Le président central donne connaissance qu'aucune proposition pour le remplacement du secrétaire n'est parvenue au Comité central. Pour des raisons de répartition géographique, il estime que la Suisse centrale ou orientale devrait être représentée. Le candidat devrait aussi connaître le français.

Après une interruption de cinq minutes, M. Beyeler, Zurich-Oerlikon, est proposé. Il refuse, étant suffisamment chargé par son travail professionnel indépendant. Les représentants de la section Zurich-Oerlikon proposent alors Mlle Bürgin, présidente de la section de Wallisellen. D'autres propositions n'étant pas faites, Mlle Bürgin est nommée par acclamation membre du Comité central. Ce dernier la félicite de sa nomination. Le Comité central se constituant lui-même, il ne peut pas encore être fixé de quelle tâche Mlle Bürgin sera chargée.

13. Aucune proposition n'a été faite pour le **lieu de la prochaine assemblée des délégués**. Très gentiment M. Peyer, président de l'Orchestre de Willisau communique que sa section serait disposée à organiser l'assemblée en 1963. A l'unanimité *Willisau est désignée comme lieu de la prochaine assemblée*.

14. Divers et imprévus. Le président central remercie encore une fois l'assemblée pour l'augmentation du crédit de la bibliothèque, ce qui permettra d'acheter davantage d'oeuvres et ainsi de mieux servir les sections. Les sections trouveront aussi dans le nouveau catalogue un moyen plus simple d'avoir recours à la bibliothèque. La fréquence des demandes a déjà augmenté sensiblement, ce qui a pour effet qu'on ne peut pas toujours répondre à toutes les demandes, les oeuvres étant souvent déjà en circulation. — Les sections sont instamment priées de ne pas conserver les oeuvres au-delà du délai normal de prêt, en particulier si ces oeuvres ne sont pas jouées. Dans de tels cas elles doivent être retournées immédiatement.

Les commandes doivent être faites en double et l'accusé de réception doit être retourné au plus vite, dans tous les cas.

15. Nomination des vétérans. Avant la nomination des nouveaux vétérans de la S. F. O., on entendit la magnifique «Sarabande» de Benjamin Britten, exécutée par une petite formation de l'Orchestre du Foyer de Moutier. A la suite, M. le Prof. Cherbuliez ouvrit la cérémonie en ces termes: Un cordial merci aux vétérans d'honneur, qui depuis 50 ans et plus, ainsi qu'aux vétérans qui, depuis au moins 35 ans ont derrière eux une activité orchestrale. Combien cela ne représente-t-il pas de don de soi et de confiance! N'avez-vous pas été jusqu'ici la colonne vertébrale de vos sections? Vous vous distinguez par le bon exemple de la régularité et de la patience. La *routine* donne au vétéran certaines facilités. Il apprend à déchiffrer la musique et lentement parvient à une exécution satisfaisante. Mais avec la routine peut apparaître une certaine superficialité dont l'effet n'est pas toujours des meilleurs. On se préserve d'un effort trop grand, on l'évite. Cependant de nos jours, on exige des efforts démesurés. Lorsque le niveau du jeu s'élève, l'orchestre d'amateurs peut disposer d'une littérature musicale plus variée. Ensuite, il est bien naturel qu'une certaine réserve apparaisse de la part des anciens joueurs vis-à-vis de la musique contemporaine, les nouvelles sonorités créant de nouvelles difficultés pour les vétérans.

Finalement l'orateur en appelle aux vétérans en leur demandant de rester au service de la communauté et de ne pas craindre le contact avec la musique moderne.

Le vice-président Schenk nomme ensuite les membres suivants vétérans d'honneur et vétérans qui reçoivent l'insigne doré habituel avec quelques fleurs et le vin d'honneur.

I. *Vétérans d'honneur* (50 ans et plus d'activité):

(voir procès-verbal en allemand au numéro 6/7 de «Sinfonia»).

II. *Vétérans* (35 ans et plus d'activité):

(voir procès-verbal en allemand au numéro précité).

Le président central communique encore que les autorités communales de Moutier offrent l'apéritif. Il les remercie très cordialement de ce geste. La partie officielle de l'assemblée se termine à 12 h 40.

Suit le banquet, au cours duquel nous eûmes l'honneur d'entendre Monsieur le Préfet Bindit, Monsieur le Maire Graf, Monsieur le Dr Uzler, représentant du Département fédéral de l'intérieur, Monsieur Membrez, de la Société fédérale de musique ainsi que Monsieur Racine, ancien directeur de la section de Moutier, qui tous expriment leurs remerciements et leur reconnaissance envers l'effort que poursuit la S. F. O.

L'assemblée se termine à 15 h 30 après que le président central Botteron ait encore une fois remercié tous les participants, en leur souhaitant un heureux retour dans leurs foyers.

Soleure, le 22 mai 1962

Le secrétaire central: *Louis Zihlmann*